

HORIZON 360

Une sélection d'articles par le Centre de recherche de l'École des officiers de la gendarmerie nationale

Numéro 195

Septembre 2023

LE MOT DU RÉDACTEUR EN CHEF

PAR LE COLONEL DAVID BIÈVRE

Chères lectrices, chers lecteurs,

Après la trêve estivale, c'est la reprise également pour votre publication Horizon 360. Vous y trouverez, comme d'habitude, des références d'articles et leurs synthèses, relatives à des thèmes d'actualité qui ont été retenus par le CREOGN en raison de leur originalité, ou tout au moins car ils stimulent une denrée devenue rare, le débat.

Ainsi, se présenter à un concours ou examen, sans avoir pris la température (rien à voir avec le réchauffement climatique) des articles mentionnés dans le dernier Horizon 360 est un risque inconsidéré, car les jurys, eux, le lisent pour préparer leurs questions ; alors ne passez pas à côté de nos publications !

Bonne lecture et bonne reprise à tous.

Le Centre de recherche de la gendarmerie (CREOGN) est agréé par l'administration fiscale au titre du mécénat d'entreprise pour la recherche, prévu notamment à l'article 238 bis du Code général des impôts. Ainsi, les versements au profit du CREOGN ouvrent droit à une déduction d'impôts à hauteur de 60 % des dons effectués. Si vous êtes une entreprise, vous pouvez devenir partenaire du CREOGN en nous contactant à l'adresse suivante :

creogn.eogn@gendarmerie.interieur.gouv.fr

SOMMAIRE

- Édito du Directeur du Centre

RÉSILIENCE



- Troisième session plénière du Conseil national de la refondation
- 12 propositions du Conseil d'État pour garantir l'accès au service public

GENDARMERIE ET TERRITOIRES



- Les vols et violences enregistrés dans les transports en commun
- CESAN, le nouveau commandement vert de la gendarmerie nationale
- HiGeSeT, la première Chaire de recherche de la gendarmerie nationale
- Baisse de la mortalité routière

IMAGINER LES DONNÉES DE DEMAIN



- Comment l'intelligence artificielle (IA) devrait affecter l'emploi
- Inquiétude des salariés face à l'intelligence artificielle
- Entrée en vigueur du DSA

L'AVENIR DES TERRITOIRES NUMÉRIQUES



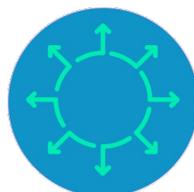
- Démantèlement du réseau QakBot
- TikTok contrainte de payer une amende de 345 millions d'euros pour non-respect du RGPD
- Guerre cognitive
- META : une vaste opération de désinformation chinoise démantelée
- Les *ransomwares* restent la principale cybermenace, d'après Europol
- La Chine cherche à protéger ses enfants des écrans
- TikTok incite-t-elle nos enfants à se suicider ?
- L'Australie renonce à contrôler l'âge des internautes pomocrates

ENVIRONNEMENT ET BIOSÉCURITÉ



- IA et gestion des ressources hydrauliques
- Un projet de Google tombe au plus mal en Uruguay
- Une étude montre du doigt les pailles en papier
- Changement climatique : quels impacts sur les armées françaises ?
- Le plus grand bâtiment en impression 3 D d'Europe en Allemagne
- Première mondiale au large du Croisic : de l'hydrogène produit grâce au vent marin
- Une loi européenne sur la restauration de la nature moins ambitieuse que prévu
- L'archipel de Svalbard est plus vert
- Un gisement de phosphate en Norvège
- L'axe de rotation de la Terre a changé

TRANSVERSE



➡ DÉFENSE

- L'appel aux réservistes du ministre des Armées

➡ **JEUX OLYMPIQUES 2024**

- Les bouquinistes parisiens chassés pour cause de JO
- Embauches d'agents de la sécurité pour les JO 2024 – Où en est-on ?

➡ **ÉCONOMIE**

- Amazon ouvre son service de téléconsultation *Amazon Clinic* à l'ensemble des États-Unis
- La Chine hausse le ton contre Apple
- L'inflation fait augmenter insidieusement les impôts

➡ **INSTITUTIONS**

- Création de l'Office mineurs (OFMIN)

➡ **RECHERCHE**

- Une nouvelle intelligence artificielle peut lire les pensées
- La première colonie martienne se limitera à 22 personnes
- La déroutante impression de jamais-vu
- Des stups illégaux pour soigner les troubles psychiatriques ?

➡ **SOCIÉTÉ**

- 3 millions de millionnaires en France
- Liberté, égalité, fraternité : des valeurs républicaines en crise ?
- La vie au sein d'une communauté antispéciste
- Trafic de drogue à Marseille : avec déjà plus de morts qu'en 2022, la ville vit une année noire
- Du coup, faut-il arrêter de dire « du coup » ?
- Les tiers lieux : la fin d'une mode ou le début d'une nouvelle ère ?
- Comment limiter la pollution sonore au bureau ?
- Témoignage d'un gendarme démissionnaire
- Violence récurrente contre les femmes sur les routes migratoires et dans les pays d'asile
- Le cheminement des théories du complot
- Émeutiers de juin-juillet 2023 : Vincent, François, Paul et les autres

ÉDITO DU DIRECTEUR DU CENTRE

Après un été s'inscrivant dans de nouvelles normales de saison, la rentrée fut plus chaude encore, climatiquement parlant bien sûr. Mais laissons un instant l'étude de l'évolution du climat aux spécialistes de la géologie et de l'héliologie pour revenir à notre *Horizon 360*.

« *Charité bien ordonnée commençant par soi-même* » selon le proverbe populaire, nous n'y dérogerons donc pas. Il n'a certainement pas échappé aux lecteurs assidus qu'un article était consacré à la présentation de la première Chaire de recherche de la gendarmerie nationale portée par le CREOGN. Cet engagement fort, ouvrant la voie à un autre projet de Chaire intéressant les humanités numériques, montre à la fois le dynamisme du Centre mais aussi son esprit d'entreprise, partageant cette volonté de développer le nombre de partenaires universitaires et issus du monde privé. Mais nous aurons l'occasion de revenir sur ces travaux par de prochaines publications.

Ce numéro n'est pas un focus uniquement sur cette Chaire, mais vise à couvrir, comme à chacune des parutions, un panel le plus large possible de sujets, de la sécurité au monde de la donnée qui engendre transformation sociale et criminelle, en passant par les faits de société, sans oublier une petite incise sur les Jeux olympiques de Paris. Je m'attarderai le temps d'un paragraphe sur la rubrique « Environnement et Biosécurité » et plus particulièrement sur : « L'étude montre du doigt les pailles de papier ». Épiphénomène parmi tous les sujets abordés, mais qui me semble montrer et mettre en exergue un comportement irrationnel de certains « écologues urbains », pardon, de certains lobbies écologistes qui conduisent, par idéologie et sans étude d'impact, à faire prendre par nos institutions européennes comme nationales des décisions dont les effets sont encore plus néfastes que le « mal » qu'ils souhaitaient éradiquer. Loin de moi la volonté de maintenir une pollution néfaste à un équilibre naturel, mais permettre d'étudier scientifiquement et non politiquement les projets se voulant améliorer notre environnement au sein de notre mère nature, me semblerait une démarche sensée qui pourrait nous éviter de nouvelles erreurs.

Cette démarche faite de recherche et de curiosité intellectuelle est celle qui anime tous les participants à la conception de cette revue en espérant vous offrir un *Horizon* le plus large possible.

En vous souhaitant une excellente lecture.

Par le Général (2S) François DAOUST



RÉSILIENCE



TROISIÈME SESSION PLÉNIÈRE DU CONSEIL NATIONAL DE LA REFONDATION

La réunion du 7 septembre 2023 du Conseil national de la refondation (CNR), sous la présidence du Président de la République, portait sur un premier bilan des sept thématiques (Bien vieillir, Assises du travail, Logement, Numérique, Jeunesse, Climat et biodiversité, Petite enfance). Les débats se sont articulés autour de CNR thématiques pour les grandes transitions (écologique, démographique...) et de CNR territoriaux pour refonder les services publics de proximité (santé, éducation).

À partir des CNR thématiques, plusieurs projets vont faire l'objet de réformes, la gestion du grand âge, l'accueil de la petite enfance, la lutte contre les accidents du travail, le soutien à la rénovation et à la construction de logements sociaux. Sur les problématiques du numérique (les transitions numériques au travail et la lutte contre les violences en ligne), un projet de feuille de route a été élaboré.

[VIE PUBLIQUE, Le Conseil national de la refondation fait un bilan de ses travaux, vie-publique.fr, 7 septembre 2023](https://vie-publique.fr/7-septembre-2023)

12 PROPOSITIONS DU CONSEIL D'ÉTAT POUR GARANTIR L'ACCÈS AU SERVICE PUBLIC

Le projet gouvernemental du « *dernier kilomètre des politiques publiques* » se propose de transformer et moderniser les infrastructures publiques sans laisser de côté une partie de la population, isolée géographiquement ou peu familiarisée avec les outils de communication.

Le Conseil d'État en a fait le sujet de son rapport annuel, publié le 6 septembre 2023. Ses 12 propositions reprennent l'esprit de l'initiative du gouvernement mais de façon plus pragmatique, rappelant les fondamentaux des notions d'usagers et d'acteurs locaux. Il apparaît d'abord nécessaire de sortir du tout numérique et de simplifier son accès, de se mettre à l'écoute des usagers (penser des services publics plus à la carte). Il importe, par ailleurs, de laisser plus de marge de manœuvre aux acteurs locaux par la formation et la valorisation des agents territoriaux, la protection des élus, le réseautage entre élus et représentants institutionnels, en premier lieu les préfets.

[TENDIL Michel, Services publics : le Conseil d'État formule 12 propositions pour garantir le "dernier kilomètre", banquedesterritoires.fr, 7 septembre 2023](https://banquedesterritoires.fr/7-septembre-2023)

[CONSEIL D'ÉTAT, L'usager du premier au dernier kilomètre de l'action publique : un enjeu d'efficacité et une exigence démocratique, conseil-etat.fr, 6 septembre 2023](https://conseil-etat.fr/6-septembre-2023)



GENDARMERIE ET TERRITOIRES



LES VOLS ET VIOLENCES ENREGISTRÉS DANS LES TRANSPORTS EN COMMUN

En 2022, les services de police et de gendarmerie ont recensé près de 124 570 victimes de vols et de violences dans les transports communs. Une augmentation de 2 % par rapport à 2021, mais toujours inférieure au nombre de victimes avant la pandémie de Covid-19. Le vol non violent est la délinquance la plus typique des transports publics. Il concerne 82 % des victimes de toutes infractions. 87 % des personnes accusées sont des hommes, soit autant que dans les autres lieux pour les mêmes atteintes. En revanche, 29 % sont identifiées comme mineures et 55 % comme étrangères. Ces fortes proportions sont en lien avec l'existence de filières de criminalité organisée exploitant notamment des mineurs isolés.

Les outrages et violences contre les autorités publiques enregistrés dans les transports publics ont également fortement diminué, avec une baisse de 16 %.

[MINISTERE DE L'INTERIEUR, Les vols et violences enregistrés dans les réseaux de transports en commun en 2022, *interieur.gouv.fr*, 14 septembre 2023](#)



CESAN, LE NOUVEAU COMMANDEMENT VERT DE LA GENDARMERIE NATIONALE

Lors des Assises de la Biodiversité, en juillet 2023 à Marseille, la Gendarmerie nationale a présenté, à l'occasion de sa première participation, son nouveau Commandement pour l'environnement et la santé (CESAN) confié au général déjà en charge de l'Office central de lutte aux atteintes à l'environnement et à la santé publique (OCLAESP).

L'engagement des gendarmes en matière de sécurité environnementale demeure encore méconnu, alors qu'il se caractérise par son ancienneté et son renforcement avec un réseau de 3 500 enquêteurs spécialisés, les fameux « gendarmes verts » annoncés en août 2022 par le ministre de l'Intérieur.

Par ailleurs, le CESAN a pour ambition de resserrer les liens de la gendarmerie nationale avec les élus pour qui les questions environnementales figurent parmi leurs préoccupations principales. Près de 62 % d'entre eux placent ainsi la problématique des déchets au premier rang de leurs priorités.

[FAURE Antoine, La gendarmerie nationale aux Assises de la Biodiversité, *gendarmerie.interieur.gouv.fr*, 7 juillet 2023](#)

[Arrêté du 21 juin 2023 portant création du commandement pour l'environnement et la santé, *legifrance.gouv.fr*, 30 juin 2023](#)



HIGESET, LA PREMIÈRE CHAIRE DE RECHERCHE DE LA GENDARMERIE NATIONALE

Le 3 juillet 2023, la leçon inaugurale de la première Chaire de recherche de la gendarmerie s'est déroulée à Paris au quartier des Célestins en présence de nombreux représentants de l'Arme et du milieu académique.

Dénommée « Histoire, gendarmerie, sécurité et territoire(s) (HiGeSeT) », cette chaire est implantée à Melun au Centre de recherche de l'École des officiers de la gendarmerie nationale (CREOGN). Elle est confiée à deux titulaires, un professeur HDR issu de Sorbonne Université et un officier supérieur docteur

en histoire, déjà à la tête du pôle histoire et faits sociaux contemporains au CREOGN.

Cette création constitue une nouvelle étape dans les liens tissés depuis 2000 en matière d'histoire par la Direction générale de la gendarmerie nationale et l'Université.

Grâce à l'appui de mécènes, la chaire HiGeSeT développera cinq axes de recherches : la maîtrise, auprès des populations, des espaces et territoires en mutation ; la sûreté, la sécurité et la souveraineté ; la transformation des forces de l'ordre et des organisations policières ; l'évolution des technologies de la sécurité et de l'innovation ; l'éthique.

[FAURE Antoine, La première chaire de recherche de la gendarmerie voit le jour, gendarmerie.interieur.gouv.fr, 4 juillet 2023](https://gendarmerie.interieur.gouv.fr)

[GIRAUD Pierre-Marie, Création de la première chaire de recherche sur la Gendarmerie, lessor.org, 5 juillet 2023](https://lessor.org)

BAISSE DE LA MORTALITÉ ROUTIÈRE

Selon les estimations de l'Observatoire national interministériel de la sécurité routière (ONISR), datant d'août 2023. On enregistre un recul de 6 % de décès sur les routes de France métropolitaine par rapport au mois d'août 2022. Le nombre de blessés graves a, quant à lui, diminué de 3 %.

Deux points doivent être soulignés, le premier étant la forte proportion de décès causés par les deux-roues motorisés. Ils représentent à eux seuls 30 % des morts sur les routes métropolitaines cet été. Le second point est l'augmentation des décès liés aux engins de déplacement personnel motorisés, avec 17 tués en seulement deux mois. Concernant les trottinettes électriques, il est à noter que les nouvelles mesures réglementaires prévues dans le plan national de régulation des trottinettes électriques proposé en mars 2023 sont entrées en vigueur le 1^{er} septembre de cette année.

[MINISTERE DE L'INTERIEUR, Baisse de -6 % de la mortalité routière au mois d'août, interieur.gouv.fr, 14 septembre 2023](https://interieur.gouv.fr)



IMAGINER LES DONNÉES DE DEMAIN



COMMENT L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE (IA) DEVRAIT AFFECTER L'EMPLOI

Un rapport de l'Organisation internationale du travail (OIT) se montre rassurant sur les effets de l'IA générative¹ sur l'emploi dans le monde. Ainsi, seulement 5,5 % « *de l'emploi total* » serait susceptible d'être remplacé par cette technologie dans les pays à revenu élevé et 0,4 % dans ceux à faible revenu. Les professions les plus impactées sont celles dites « *de bureau* », dont plus de la moitié des tâches est tout ou partie automatisable. Les femmes, qui sont surreprésentées dans ce type de travail, seraient donc « *deux fois plus* » concernées que les hommes par le risque de perdre leur travail.

Selon l'OIT, l'IA constituera surtout une aide, un outil pour faciliter des tâches qui libérera du temps pour d'autres à plus grande valeur ajoutée. Les métiers seront davantage transformés que supprimés. En outre, les auteurs rappellent que l'introduction de l'IA dans les organisations, pour être efficace, doit être expliquée, accompagnée et faire l'objet d'un dialogue avec les travailleurs concernés. Ils prônent une « *transition ordonnée et équitable* ».

Toutefois, les inquiétudes sont vives, comme l'expriment notamment les scénaristes de Hollywood, en grève pendant près de 5 mois ; et comme le montre également une étude réalisée en juin auprès de 13 000 salariés (voir ci-dessous).

[L'intelligence artificielle générative devrait créer plus d'emplois qu'en détruire, *un.org*, 22 août 2023](#)

[LA TRIBUNE avec AFP, L'IA va-t-elle détruire plus d'emplois qu'en créer ? Pour l'Organisation internationale du travail, c'est l'inverse, *latribune.fr*, 22 août 2023](#)

[20 MINUTES avec AGENCES, Les IA comme ChatGPT pourraient créer plus d'emplois qu'elles n'en détruiront, selon cette étude, *20minutes.fr*, 22 août 2023](#)

[GMYREK Pawel, BERG Janine, BESCOND David, Generative AI and Jobs: A global analysis of potential effects on job quantity and quality, *ilo.org*, 21 août 2023](#)

INQUIÉTUDE DES SALARIÉS FACE À L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

Selon une étude menée par le *Boston consulting group* dans 18 pays auprès de 13 000 personnes et publiée en juin 2023, plus d'un salarié sur trois craint que son emploi ne soit supprimé par l'IA dans les dix prochaines années. Les Français sont encore plus pessimistes, avec 42 % qui pensent que les progrès de l'IA vont conduire à la disparition de leur métier.

¹ « L'intelligence artificielle générative est un domaine du deep learning qui donne aux machines la capacité de générer du contenu (image, vidéo, texte, etc.), à partir de données créées manuellement. » (source : [Qu'est-ce que l'intelligence artificielle générative ?](#), La revue IA, janvier 2023)

Pour pouvoir répondre à ce défi, 86 % des répondants demandent à être formés en matière d'outils d'IA générative, type ChatGPT, alors qu'ils ne sont actuellement que 14 % à avoir suivi une telle formation.

Malgré les craintes exprimées concernant l'emploi, 71 % des personnes interrogées estiment toutefois qu'à terme les bénéfices finiront par l'emporter sur les risques. Parmi ces bénéfices attendus, on relève le gain de temps et de productivité, une plus grande fiabilité et un énorme potentiel d'innovation.

[DUPORT Philippe, Emploi : les craintes et les espoirs des salariés face à l'arrivée de l'intelligence artificielle, *francetvinfo.fr*, 8 juin 2023](#)

ENTRÉE EN VIGUEUR DU DSA

Le règlement DSA (*Digital Services Act*) doit entrer en application le 17 février 2024 pour toutes les plateformes et les intermédiaires (fournisseurs d'accès à internet, moteurs de recherche...) quel que soit le nombre d'utilisateurs. Cependant les 19 plus grands réseaux sociaux, places de marchés et moteurs de recherche sont concernés depuis le 25 août 2023 (AliExpress, Amazon, Apple, Booking, Facebook, Google..). Ces derniers réunissent plus de 45 millions d'utilisateurs mensuels dans l'Union européenne, soit environ 10 % de la population.

L'objectif du Règlement général sur la protection des données (RGPD) est de protéger la vie privée et de sécuriser les informations. Le DSA souhaite mettre en pratique le principe selon lequel ce qui est illégal hors ligne l'est également en ligne. Il fixe ainsi un ensemble de règles pour responsabiliser les plateformes numériques et lutter contre la diffusion de contenus illicites ou préjudiciables ou de produits illégaux : attaques racistes, images pédopornographiques, désinformation, vente de drogues ou de contrefaçons...

Ainsi, plusieurs mesures phare vont être mises en œuvre dont des outils de signalement, l'interdiction de contenus publicitaires « ciblés » sur les mineurs ou fondés sur des données dites « sensibles » (origine ethnique, opinions politiques, orientation sexuelle, etc.).

En cas de non-respect du DSA, la Commission européenne pourra infliger des amendes pouvant aller jusqu'à 6 % de leur chiffre d'affaires mondial.

[TROTTMANN Gabrielle, Sept questions pour comprendre le Digital Services Act, qui va désormais encadrer les géants du web, *franceinfo.fr*, 25 août 2023](#)



L'AVENIR DES TERRITOIRES NUMÉRIQUES



DÉMANTÈLEMENT DU RÉSEAU QAKBOT

Le 29 août 2023, le FBI et le ministère de la Justice américaine ont annoncé le succès d'une opération visant la neutralisation et le démantèlement du réseau de logiciel malveillant « QakBot ». Ce logiciel s'infiltrait dans les ordinateurs *via* des courriers électroniques contenant des pièces jointes ou des liens infectés qui, une fois téléchargés, permettaient le contrôle à distance de la machine et la création d'un réseau d'ordinateurs malveillants. Plus de 700 000 matériels informatiques ont été infectés à l'échelle globale, rapportant près de 54 millions d'euros aux cybercriminels.

Le succès de cette opération, menée par les États-Unis, est le résultat d'une collaboration internationale d'autorités judiciaires et policières, dont la France et la Gendarmerie nationale.

[EUROPOL, Qakbot botnet infrastructure shattered after international operation, europol.europa.eu, 30 août 2023](https://europol.europa.eu/30-aout-2023)

[THIERRY Gabriel, Le malware QakBot démantelé, six serveurs malveillants identifiés en France, zdnet.fr, 31 août 2023](https://zdnet.fr/31-aout-2023)

TIKTOK CONTRAINTE DE PAYER UNE AMENDE DE 345 MILLIONS D'EUROS POUR NON-RESPECT DU RGPD

Le 15 septembre 2023, *TikTok Technology Limited*, société qui représente le réseau social TikTok dans l'Union européenne et au Royaume-Uni s'est vu infliger une amende de 345 millions d'euros par la Commission irlandaise pour la protection des données.

Une enquête menée entre juillet et décembre 2020 a mis en évidence un manque aux obligations du Règlement général sur la protection des données (RGPD) et plus particulièrement des infractions aux règles de protections des données dans le traitement d'information concernant les mineurs. L'inscription d'un enfant sur le réseau social, comportant 134 millions d'utilisateurs dans l'Union européenne (très populaire auprès des jeunes adolescents), se faisait de telle manière que leurs comptes étaient par défaut définis comme publics et donc accessible à tous. L'enquête relève également que bien que la plateforme soit théoriquement interdite aux moins de 13 ans, TikTok n'a pas correctement pris en compte les risques encourus par les mineurs ayant tout de même réussi à s'inscrire sur l'application.

[CHEMINAT Jacques, RGPD : TikTok condamné à 345 M€ d'amende, lemondeinformatique.fr, 15 septembre 2023](https://lemondeinformatique.fr/15-septembre-2023)

GUERRE COGNITIVE

À l'occasion de la conférence annuelle de l'Organisation du traité de l'Atlantique nord (Otan) sur les enjeux de la communication stratégique, le général Philippe Lavigne, commandant suprême allié transformation et ancien chef d'état-major de l'armée de l'Air et de l'Espace, s'est exprimé.

Ainsi, il observe que depuis la naissance du Commandement allié Transformation (ACT) de l'Otan en 2003, les menaces ont changé. Il les définit comme « *plus nombreuses, plus rapides et venant de toutes parts* ».

« *L'Otan a longtemps bénéficié d'une longueur d'avance technologique sur ses adversaires potentiels. Je dirais que cette longueur d'avance n'est plus ce qu'elle était après 30 ans de dividendes de la paix* », analyse le général Lavigne.

La capacité d'influence des concurrents stratégiques est néfaste, comme le montre la guerre en Ukraine. Il alerte : « *D'ici une décennie, la grande majorité de la population mondiale aura accès à des quantités d'informations énormes, mais aussi à un déluge de fausses nouvelles et d'agents conversationnels à la fiabilité douteuse. Je dois dire que l'image, la cohésion et la résilience cognitive de l'Alliance est menacé* ». C'est pourquoi la transformation numérique de l'Alliance est nécessaire.

[MINISTERE DES ARMEES, Guerre cognitive : vers la transformation numérique de l'Otan, defense.gouv.fr, 14 septembre 2023](https://defense.gouv.fr/14-septembre-2023)

META : UNE VASTE OPÉRATION DE DÉSINFORMATION CHINOISE DÉMANTELÉE

Meta, la maison mère de Facebook, a annoncé, le 29 août, 2023 avoir démantelé et stoppé une importante opération de propagande chinoise en ligne baptisée « Spamouflage ». Cette dernière ciblait en particulier Taïwan, les États-Unis, l'Australie, le Royaume-Uni et le Japon, ainsi que l'audience sinophone à l'étranger. 7 700 comptes sur Facebook ont ainsi été supprimés et une quinzaine sur Instagram.

Cette opération « d'influence » aurait été active sur plus d'une cinquantaine de plateformes et forums, parmi lesquels Facebook, Instagram, TikTok, Youtube ou encore X (ex-Twitter), selon un rapport publié par Meta. Ces comptes publiaient régulièrement « *des commentaires positifs sur la Chine et la province du Xinjiang, où se trouve la minorité ouïghoure, tout en critiquant les États-Unis, la politique étrangère des pays occidentaux, et ceux critiquant le gouvernement chinois, dont des journalistes et chercheurs* ». Les équipes de sécurité du groupe ont pu déterminer que les comptes étaient liés depuis 2019 à des campagnes de spam (messages non sollicités).

En parallèle, le rapport de Meta présente également une analyse d'une campagne appelée « *Doppelgänger* », qui consistait à réaliser des copies de sites web des grands médias en Europe pour publier de fausses nouvelles concernant la guerre en Ukraine puis de la diffuser en ligne.

[LIBERATION avec AFP, Propagande chinoise : Meta affirme avoir mené une vaste opération de suppression de comptes, liberation.fr, 30 août 2023](https://liberation.fr/30-aout-2023)

LES RANSOMWARES RESTENT LA PRINCIPALE CYBERMENACE, D'APRÈS EUROPOL

Selon un rapport d'Europol, les *ransomwares* constituent « *la principale menace de la cybercriminalité européenne et internationale* ». Il s'agit d'un logiciel malveillant (*malware*) qui paralyse un système d'information en chiffrant l'intégralité des fichiers qui s'y trouvent. En effet, les groupes de *ransomwares* ont généralement pour cibles les entreprises internationales, les organisations publiques, les infrastructures critiques et les services essentiels. Ces derniers doivent employer des pratiques de sauvegarde pour mieux protéger leurs données sensibles contre les hackers qui n'hésitent pas à proposer aux victimes de fournir une clé qui leur servira à déchiffrer les données contre une rançon, payable en bitcoins et impossible à annuler une fois déclenchée. Le simple accès aux informations ultrasensibles peut leur servir de gage pour négocier le versement d'une rançon. Cette stratégie de manipulation et d'arnaque prend de l'essor sur le marché criminel des données personnelles.

Les modes opératoires des cybercriminels tournent autour de l'envoi de mails de *phishing* visant à obtenir des identifiants de connexion, du *Remote Desktop Protocol brute forcing* (technique pour obtenir un mot de passe ou une clé par tests successifs) et l'exploitation des vulnérabilités d'un VPN (« *système permettant de créer un lien direct entre des ordinateurs distants qui isole leurs échanges du reste du trafic se déroulant sur des réseaux de télécommunication publics* » – Source : Wikipédia).

[VITARD Alice, Les ransomwares restent la principale cybermenace, d'après Europol, usine-igitale.fr, 14 septembre 2023](https://usine-igitale.fr)

LA CHINE CHERCHE À PROTÉGER SES ENFANTS DES ÉCRANS

Le gouvernement chinois entend réduire le temps d'exposition de ses enfants aux écrans numériques et vient notamment de mettre en œuvre une restriction pour l'accès des mineurs à Internet.

En effet, suite à une décision prise cet été par l'administration chinoise du cyberspace (CAC), il n'est logiquement plus possible aux enfants d'accéder à Internet entre 22 heures et 6 heures du matin, que cela soit à partir d'un smartphone, d'une tablette, voire même d'une montre connectée. En parallèle, une limitation de l'usage diurne est concomitamment instituée dont le volume est lié à l'âge du jeune internaute : 40 minutes par jour pour les moins de 8 ans, une heure pour les moins de 16 ans et deux heures pour les moins de 18 ans. Ces blocages d'accès s'inscrivent dans la continuité de mesures déjà prises telle, il y a quelques mois, la limitation d'accès aux jeux en ligne pour les mineurs à 3 heures par semaine (avec un système recourant à la vérification d'identité et à la reconnaissance faciale).

Plus concrètement, sur le plan technique, les industriels de la téléphonie mobile, tel le Chinois XIAOMI, devront prévoir sur leurs appareils un mode « mineurs » qui facilitera la bonne exécution de ces restrictions et les applications en ligne se soumettent aussi à celles-ci (c'est déjà le cas pour Douyin – TikTok en Occident – qui interdit son accès au-delà de 40 minutes par jour pour les seuls adolescents chinois ; l'accès restant bien évidemment illimité pour les autres jeunes utilisateurs de la planète...).

Enfin, pour réparer les dommages déjà causés par les écrans sur les jeunes esprits, la Chine organise depuis 2022 des camps de désintoxication spécialisés.

[COHEN Claudia, Chine: quand le pays derrière TikTok veut priver ses propres enfants d'écrans, lefigaro.fr, 3 août 2023](#)

TIKTOK INCITE-T-ELLE NOS ENFANTS À SE SUICIDER ?

La célèbre application mobile chinoise de partage de courtes vidéos et de réseautage social est accusée d'avoir provoqué le suicide d'une adolescente de 15 ans en 2021 à Cassis (13).

Une plainte aurait en effet été très récemment déposée contre ce réseau social par les parents de la jeune Marie auprès du Parquet de Toulon (83) pour les chefs de « *provocation au suicide* », « *non-assistance à personne en péril* » et « *propagande ou publicité des moyens de se donner la mort* ». Dans un contexte général où, sur Internet, les informations pour se donner la mort sont légion (pages personnelles, sites dédiés...) mais nécessitent une action volontaire de l'internaute pour les trouver, il est principalement reproché à TikTok d'avoir eu recours à l'Intelligence artificielle (IA) pour abreuver la jeune Marie, repérée par le système comme désespérée et victime par ailleurs de harcèlement, de recommandations de vidéos liées justement à l'autolyse et/ou à ses différentes techniques de mise en œuvre. Il s'agit d'une première pour la France alors même que le Royaume-Uni a déjà reconnu en 2022 les réseaux sociaux Instagram et Pinterest comme responsables du suicide en 2017, dans les mêmes conditions, d'une adolescente de 14 ans.

Enfin, il peut être utile de rappeler que la Chine restreint depuis peu l'usage diurne d'Internet pour ses enfants et leur refuse l'usage nocturne et que TikTok interdit aux seuls mineurs chinois une consultation au-delà de 40 minutes par jour (cf. ci-dessus « La Chine cherche à protéger ses enfants des écrans »).

NDR : Cette affaire n'est pas sans rappeler la parution en 1982 du fameux livre *Suicide, mode d'emploi (sous-titré Histoire, technique, actualité)* de Claude Guillon et Yves Le Bonniec aux éditions Alain Moreau. Le tollé qu'il a à l'époque provoqué est en partie à l'origine de l'incrimination pénale en France de la provocation au suicide (loi n° 87-1133 du 31 décembre 1987).

[LE MONDE, Harcèlement scolaire : une plainte déposée contre TikTok pour provocation au suicide, une première en France, lemonde.fr, 18 septembre 2023](#)

L'AUSTRALIE RENONCE À CONTRÔLER L'ÂGE DES INTERNAUTES PORNOCRATES

Le gouvernement australien a annoncé, le 30 août 2023, qu'il abandonnait son projet de vérifier l'âge des internautes consultant des sites pornographiques qui, comme en France, doivent être pour cela majeurs.

Cette renonciation serait due à des problématiques tant techniques que juridiques puisque les outils expérimentés pour contrôler l'âge « *présentent tous des problèmes de respect de la vie privée, de sécurité ou d'efficacité* », et qu'il « *est clair que le temps d'imposer des mesures de vérification de l'âge n'est pas encore venu* ». Elle intervient de surcroît dans un contexte national français où le gouvernement cherche lui aussi à mettre en place un système efficace de vérification de l'âge des internautes en lieu et place de la simple et actuelle déclaration sur l'honneur « je suis majeur » sur la page d'accueil des sites

concernés (cf. « Pornographie : vers un blocage en ligne pour les mineurs », [Horizon 360, n° 190, février 2023, p. 14](#) et « Un système de double anonymat permettrait d'empêcher les mineurs de visionner des contenus pornographiques », [Horizon 360, n° 191, mars 2023, p. 14](#)).

Enfin, une décision du tribunal judiciaire de Paris mise en délibéré et attendue sous peu pourrait contraindre les principaux industriels du secteur (Xhamster, Youporn...) à mettre plus d'entrain à trouver des blocages techniques fiables pour les mineurs au moment où, concomitamment, le projet de loi visant à sécuriser et réguler l'espace numérique (n° 593 du 10 mai 2023) et dont le vote est attendu pour fin septembre 2023 pourrait, entre autres, autoriser l'Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique (ARCOM) à bloquer pour la jeunesse ces sites.

[LE MONDE, Sites pornographiques : l'Australie abandonne son projet de vérification de l'âge des internautes, *lemonde.fr*, 31 août 2023](#)



ENVIRONNEMENT ET BIOSÉCURITÉ



IA ET GESTION DES RESSOURCES HYDRAULIQUES

Microsoft et Google ont indiqué dans leurs rapports récents sur leur responsabilité environnementale, consommer d'avantage d'eau, en particulier pour le refroidissement de leurs datacenters. Microsoft fait état de l'usage de 6,3 millions de m³ d'eau, représentant une augmentation de sa consommation de 34 % par rapport à l'année précédente. Google, pour sa part, annonce une augmentation de 20 %. Ces constats sont à rapprocher de l'expérience vécue par la ville Des Moines dans l'État de l'Iowa aux États-Unis, où sont situés les datacenters de Microsoft pour l'entraînement des modèles d'intelligence artificielle générative. En juillet 2022, le géant de l'informatique avait capté 6 % de la capacité hydraulique de la ville pour refroidir ses datacenters, poussant la municipalité à demander à Microsoft de réduire ses prélèvements sous peine de sanctions.

[MICHAELS Natasia, 6,4 milliards de litres pour Microsoft : l'IA générative a-t-elle fait exploser la consommation d'eau des géants de la tech ?, geo.fr, 12 septembre 2023](#)

UN PROJET DE GOOGLE TOMBE AU PLUS MAL EN URUGUAY

Depuis plusieurs semaines, l'Uruguay souffre d'une intense sécheresse sur l'ensemble du territoire privant ses habitants d'eau saine. La situation est telle que le Gouvernement a doublé les niveaux autorisés de chlorure de sodium dans l'eau destinée à la population. C'est dans ce contexte que Google lance l'installation d'un nouveau *data center* à Canelones, lequel nécessitera un apport journalier de 7,6 millions de litres d'eau pour être refroidi. Cette annonce a provoqué la révolte des Uruguayens qui ont manifesté leur colère dans les rues en s'équipant de bouteilles d'eau vides et en taguant les murs du pays avec la mention « *pillage* ».

Le fondement de cette colère repose à la fois sur la quantité d'eau nécessaire pour le datacenter, mais aussi sur sa potabilité. En effet, alors qu'elle pourrait être mobilisée à destination des plus démunis, l'eau potable prélevée par cette installation ne sera plus appropriée pour un retour au réseau domestique dès son utilisation.

Pour seule réponse à la polémique, le Gouvernement a supprimé les taxes sur l'eau en bouteille et a annoncé la révision des plans initiaux par Google, afin de construire un datacenter plus petit.

[BREUNEVAL Fanny, Google accusé de piller l'eau potable en Uruguay, en pleine pénurie, novethic.fr, 04 août 2023](#)

[MARCHAL Quentin, Uruguay : Google accusé de piller les dernières gouttes d'eau potable, *lepoint.fr*, 19 juillet 2023](#)

[LIVINGSTONE Grace, 'It's pillage': thirsty Uruguayans decry Google's plan to exploit water supply, *theguardian.com*, 11 juillet 2023](#)

UNE ÉTUDE MONTRE DU DOIGT LES PAILLES EN PAPIER

C'est en Belgique qu'une étude publiée le 24 août 2023 dans la revue scientifique *Food additives & Contaminants* remet en question les pailles en papier. Celles-ci, d'origine végétale, avaient remplacé les pailles en plastique à usage unique au 1^{er} janvier 2021.

Pourtant, cette alternative est aujourd'hui vivement contestée par l'étude qui dénonce la pollution engendrée. En effet, pour qu'elles soient imperméables et résistent aux liquides, la composition des pailles en papier inclut trois fois plus de substances per-et polyfluoroalkylées (PFAS) que celles en plastique. Cette matière synthétique hautement polluante est problématique, puisqu'elle menace la biodiversité, mais aussi la santé humaine. De fait, être exposé à cette substance diminue la réponse immunitaire, favorise l'apparition de cancers et participe à générer divers dysfonctionnements.

Pour mener à bien les recherches, ce sont au total plus de 39 types et marques différentes de pailles qui ont été analysés. Il ressort que la majorité des produits à base de matières végétales contenaient des PFAS, à l'exception des pailles en acier inoxydable.

Soutenue par le Conseil flamand de la recherche, l'étude suggère donc l'adoption réglementaire de ce type de paille pour bénéficier d'une solution présentée comme durable, écologique et sans répercussions néfastes.

[LOEK Aurélie, Les pailles en papier, une alternative pas si écologique, selon une étude, *tf1info.fr*, 29 août 2023](#)

[GARCIA Sascha, Les pailles en papier sont tout aussi dangereuses pour la santé et l'environnement que celles en plastique, *liberation.fr*, 28 août 2023](#)

[POUL Maxime, Les pailles en papier, aussi néfastes pour l'environnement et la santé que celles en plastique ?, *leparisien.fr*, 27 août 2023](#)

CHANGEMENT CLIMATIQUE : QUELS IMPACTS SUR LES ARMÉES FRANÇAISES ?

« *Les armées doivent se préparer aux conséquences du changement climatique* ». Le constat est signé Nicolas Regaud, conseiller climat du major-général des armées.

Le changement climatique, longtemps considéré comme une menace lointaine et abstraite, touche désormais à grande échelle les armées françaises. Cela a été démontré par les opérations *Human Assistance & Disaster Relief* (HADR) après l'ouragan Irma et le cyclone Idai en 2017 et en 2019. En conséquence, la période qui s'ouvre pourrait voir une augmentation des activités militaires liées au dérèglement climatique et à ses effets amplificateurs des catastrophes naturelles, notamment les feux de forêt qui pourraient être plus fréquents et plus intenses.

Il aggrave l'usure du matériel et des équipements. De même, il perturbe l'océan et modifie l'acoustique sous-marine, ce qui va contraindre la marine à faire évoluer la manière dont elle détecte les sous-marins ennemis.

Certains sites militaires pourraient, quant à eux, être déplacés, en cause la montée des eaux et les risques d'inondations.

[MINISTERE DES ARMEES, Changement climatique : quels impacts sur les armées françaises ?, *defense.gouv.fr*, 28 août 2023](#)

LE PLUS GRAND BÂTIMENT EN IMPRESSION 3 D D'EUROPE EN ALLEMAGNE

A Heidelberg se construit le plus grand bâtiment d'Europe imprimé en 3D : 54 mètres de long, 11 mètres de large et 9 mètres de haut, par couches de béton de 2 cm de hauteur. Ce mode de fabrication combine rapidité (4 mètres carrés par heure construits), réduction de la quantité de matériels nécessaires et de la main d'œuvre – dans un secteur qui peine à recruter –, précision dans la réalisation de formes ardues à exécuter par l'homme, absence de bruit. En outre, le matériau – du béton minéral – contient 55 % de CO2 de moins que le béton habituel et peut faire l'objet d'un recyclage complet.

Cet édifice, destiné à abriter des serveurs informatiques, servira également à tester la durabilité (solidité, étanchéité) de ce type de construction.

La « fabrication additive » se développe un peu partout dans le monde. Une nouvelle technique par des essais de drones a même été mise au point, elle présente l'avantage de remplacer des imprimantes aujourd'hui plus grandes que les bâtiments qu'elles érigent, et de pouvoir fabriquer en 3 D dans des espaces difficiles d'accès.

[En Allemagne, à Heidelberg, s'imprime le plus grand bâtiment d'Europe en 3D, *radiofrance.fr*, 28 juin 2023](#)

[DEMEURE Yohann, L'Allemagne accueillera le plus imposant bâtiment imprimé en 3D d'Europe, *sciencespost.fr*, 19 mai 2023](#)

[COMINGE Tom, Le plus grand bâtiment imprimé en 3D d'Europe sera érigé en Allemagne, *3dnatives.com*, 3 mai 2023](#)

[DEMEURE Yohann, Des essais de drones pour fabriquer des bâtiments en 3D ?, *sciencespost.fr*, 30 septembre 2022](#)

PREMIÈRE MONDIALE AU LARGE DU CROISIC : DE L'HYDROGÈNE PRODUIT GRÂCE AU VENT MARIN

Une entreprise française a réussi à produire de l'hydrogène vert de manière industrielle grâce à une mini-usine posée sur une bouée au large de la Vendée : elle aspire l'eau de mer dont elle extrait le sel, et ensuite, une éolienne, placée à proximité sur une plateforme elle-même flottante, produit l'électricité nécessaire à l'électrolyse. Cette dernière permet de séparer les atomes d'oxygène et d'hydrogène. 400 kg par jour sont ainsi actuellement produits et il est prévu d'installer à l'horizon 2026, au large de la Belgique, cette technologie avec l'ambition « *d'atteindre quatre tonnes quotidiennes [qui] seront acheminées [par un pipeline] jusqu'à la côte* ».

L'hydrogène vert présente l'avantage d'être doublement décarboné : son utilisation comme vecteur d'énergie ne produit que de la vapeur d'eau et sa production s'effectue à partir d'énergies renouvelables. De plus, les éoliennes en mer sont plus efficaces que les terrestres.

La capacité à en générer en grande quantité constitue donc une avancée importante pour l'environnement. De nombreux pays investissent dans la recherche sur ce gaz et la possibilité d'en développer l'usage (stockage, infrastructures...). En ce qui concerne l'Europe, ce sont 480 milliards d'euros d'ici à 2050.

NDR : Voir également : Importante réserve d'hydrogène dans le bassin lorrain, [Horizon 360, juin 2023](#), p. 20, et Sobriété énergétique : le cas de l'hydrogène, [Note flash du CREOGN, septembre 2022](#).

[Au large du Croisic, l'usine flottante produit de l'hydrogène vert, *saintnazaire.fr*, 27 juin 2023](#)

[HAMEAU Thierry, Première mondiale au large du Croisic : de l'hydrogène produit grâce au vent marin, *ouest-france.fr*, 27 juin 2023](#)

[LA RÉDACTION, Comment fonctionne l'énergie tirée de l'hydrogène ?, *geo.fr*, 27 avril 2023](#)

UNE LOI EUROPÉENNE SUR LA RESTAURATION DE LA NATURE MOINS AMBITIEUSE QUE PRÉVU

Le projet de loi sur la restauration de la nature s'inscrit dans le Pacte vert européen². Présenté par la Commission européenne, son vote, en juillet 2023, a été difficile : « *une motion de rejet en bloc du texte* », conduite par le parti populaire européen, a manqué aboutir de peu, puis le texte a été adopté avec une faible majorité et « *dans une version minimaliste* ».

L'objectif de cette loi est de contraindre les États à protéger une partie de leurs espaces terrestres et marins en les soustrayant à la pollution et à l'exploitation intensive, afin d'en restaurer l'état qualitatif et de préserver la biodiversité. En effet, 70 % des sols européens seraient déjà détériorés et « *80 % des habitats naturels dégradés* ». Deux visions s'affrontent : l'une, qui craint des pénuries et une dépendance alimentaires ainsi qu'une hausse des prix si moins de terres sont cultivées – ou différemment –, tandis que les défenseurs du texte mettent en avant, au contraire, les bienfaits des mesures (jachères, haies...) qui « *pourrai[ent] renforcer les rendements agricoles (moins d'érosion des sols, pollinisation accrue [...])* ».

Ainsi, les différents amendements ont notamment ramené l'objectif de protection des écosystèmes de 30 % à 20 % d'ici 2030 et laissent aux États une grande marge de manœuvre dans l'application de la loi, ce qui risque d'obérer son efficacité.

[LE MONDE avec AFP, Le projet de loi sur la restauration de la nature adopté par le Parlement européen, dans une version minimale, *lemonde.fr*, 12 juillet 2023](#)

[LAVOCAT Lorène, Loi européenne sur la restauration de la nature : « *Un sauvetage, plutôt qu'une victoire* », *reporterre.net*, 12 juillet 2023](#)

² « *Le pacte vert pour l'Europe est un ensemble d'initiatives politiques proposées par la Commission européenne dans le but primordial de rendre l'Europe climatiquement neutre en 2050.* » (Source : Wikipédia)

L'ARCHIPEL DE SVALBARD EST PLUS VERT

En plein milieu de l'océan Arctique, l'archipel norvégien glacé de Svalbard est la région habitée la plus au nord de la planète. Malgré ses - 4°C de température moyenne annuelle, elle attire des milliers de touristes chaque année (72 000 en 2018) qui se voient proposer une activité incontournable : la balade en chiens de traîneau. Celle-ci est si prisée que 12 parcs à chiens ornent aujourd'hui la région. Et c'est précisément sur ces sites que des chercheurs ont observé grâce à des clichés satellites que la végétation s'était considérablement accrue.

D'après l'étude réalisée, « *entre 1985 et 2021, la végétation a augmenté de 44 % dans les parcs à chiens en activité et de 39 % dans les sites d'élevage abandonnés* ». Ce sont les excréments des chiens, riches en azote et en phosphore, qui fertiliseraient les sols et favoriseraient la croissance et la prolifération des espèces végétales.

D'autres animaux tels que les poneys, les oiseaux de mer et le bétail participent à la fertilisation de la toundra, marquant ainsi durablement les paysages.

Malheureusement, cette densification n'est pas aussi bénéfique qu'on pourrait le croire. En effet, les sols herbeux retiennent davantage la chaleur du soleil que les sols nus ou la neige (qui la renvoient). Les chercheurs craignent, de ce fait, que la flore locale ne disparaisse au profit des espèces végétales exotiques qui poussent près des sites d'élevage. Le comportement de la faune pourrait également en être modifié.

[PARRA Marie, Les excréments de chiens de traîneau rendent l'archipel du Svalbard plus vert, *sciencesetavenir.fr*, 1^{er} septembre 2023](#)

UN GISEMENT DE PHOSPHATE EN NORVÈGE

Le phosphate est la source naturelle du phosphore.

Le phosphore est un élément chimique crucial dans des secteurs comme l'agriculture (engrais) et l'industrie (batteries lithium-fer-phosphate, panneaux solaires, puces informatiques et composants électriques semi-conducteurs), sa demande ne cesse de croître. Ses principaux gisements se trouvent dans des pays assez instables politiquement (Chine, Irak, Syrie, Russie ou encore le Maroc), compliquant parfois son acheminement.

Récemment, la société minière Norge Mining a découvert, dans le sud-ouest de la Norvège, un énorme gisement de roche phosphatée : possiblement jusqu'à 70 milliards de tonnes, de quoi subvenir aux besoins mondiaux pour les 50 prochaines années.

Dans l'attente d'un permis de production, l'entreprise s'est engagée à minimiser l'impact environnemental de l'extraction et du raffinage de phosphore en utilisant des technologies « vertes » de capture et de stockage du carbone. La mine pourrait entrer en service d'ici 2028, plaçant la Norvège et de ce fait l'Europe au rang de « *leader mondial dans la fabrication de technologies clés pour la transition verte et numérique* ».

[HENRY Laurie, Un énorme gisement de phosphore découvert en Norvège pourrait alimenter les technologies mondiales durant 50 ans, *trustmyscience.com*, 06 juillet 2023](#)

L'AXE DE ROTATION DE LA TERRE A CHANGÉ

L'axe de rotation de la Terre est naturellement incliné de 23,5°, ce qui permet une répartition relativement équilibrée de la lumière et de la chaleur sur l'ensemble de sa surface. Il est également déterminant pour l'enchaînement des saisons.

Son inclinaison peut « *normalement* » varier (environ tous les 41 000 ans) entre 22 et 25°. On estime que depuis la fin du XX^e siècle, l'axe de rotation de notre planète s'est déplacé de 75° vers l'est par rapport à sa direction de dérive à long terme³. Selon les scientifiques, la modification du système hydrique, et notamment de la cryosphère⁴ en serait à l'origine.

En effet, l'augmentation du niveau des mers, causée par la fonte des glaces, influe sur l'axe de rotation. Il en est de même pour les nappes phréatiques⁵, dans lesquelles l'Homme a puisé (2 150 Gt entre 1993 et 2010). Les chercheurs estiment que la redistribution de la masse des eaux souterraines, suite au pompage de l'Homme, est responsable à hauteur de 40 % de la déviation de l'axe. Les deux points principaux de déplacement des eaux souterraines se situent aux États-Unis et en Inde. Plus le prélèvement des eaux des nappes phréatiques est éloigné de l'équateur, plus l'axe de rotation se déséquilibre. C'est ce changement de poids qui fait pencher la planète. Pour le moment, la vie n'est pas impactée, seul l'équilibre hydrologique change, de par cette inclinaison.

Lié à l'indice des marées, l'axe de rotation ralentit et allonge les journées de 0,003 seconde au quotidien.

[ZEKRI Marie, À force de puiser dans les nappes phréatiques, l'axe de rotation de la Terre a changé, *nationalgeographic.fr*, 25 août 2023](#)

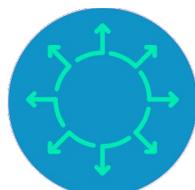


3 Comparaison d'une orientation théorique avec une orientation observée sur un temps donné.

4 Ensemble des masses de glace, de neige et de sols gelés présentes sur la Terre.

5 Réserves d'eau douce enfouies sous la Terre, représentant 99 % de la totalité de l'eau douce sur Terre.

TRANSVERSE



➔ DÉFENSE

L'APPEL AUX RÉSERVISTES DU MINISTRE DES ARMÉES

Le 5 juillet 2023, aux Invalides, le ministre des Armées a présidé une prise d'armes devant un parterre composé exclusivement de réservistes opérationnels des armées de Terre, de l'Air et de l'Espace, de la Marine nationale et de la Gendarmerie nationale.

Au sein de la gendarmerie, on compte actuellement 31 700 réservistes opérationnels aptes à renforcer quotidiennement les gendarmes d'active. Ce nombre sera porté à 50 000 d'ici 2027. Il faut y ajouter 28 000 anciens de l'Arme, rappelables pendant cinq ans, ainsi que 2 000 bénévoles qui constituent la réserve citoyenne. Cette complémentarité des trois formes de réservistes de la gendarmerie nationale en fait un modèle unique.

Lors de la cérémonie aux Invalides, le ministre des Armées a par ailleurs lancé un appel aux civils à rejoindre les rangs de la Garde nationale et les entreprises à les accompagner. D'ici à 2035, il compte en effet créer une armée constituée d'un réserviste pour deux militaires d'active. Comme le prévoit la Loi de programmation militaire, la Garde nationale devrait alors compter 100 000 membres au titre de la réserve opérationnelle. « *Après le service national et l'armée de métier, c'est une nouvelle professionnalisation des armées* », a estimé le ministre.

[RÉDACTION DU SITE GENDINFO, Les réservistes opérationnels à l'honneur, gendarmerie.interieur.gouv.fr, 6 juillet 2023](https://www.gendarmerie.interieur.gouv.fr)

➔ JEUX OLYMPIQUES 2024

LES BOUQUINISTES PARISIENS CHASSÉS POUR CAUSE DE JO

Véritable patrimoine culturel parisien, les bouquinistes sont présents depuis 450 ans sur les quais de Seine. Ils vont pourtant devoir quitter les lieux pendant les Jeux Olympiques de Paris 2024, la préfecture de police invoquant des raisons de sécurité et souhaitant dégager la vue pour la cérémonie d'ouverture ainsi que pour les épreuves nautiques.

En tout, environ 570 boîtes vertes seront concernées par le retrait, soit 59 % d'entre elles. La mairie de Paris a précisé qu'elle « *apportera son soutien aux professionnels concernés en proposant la prise en charge de l'enlèvement et de la repose de ces boîtes, ainsi que leur rénovation* ».

Les bouquinistes sont néanmoins vent debout contre cette décision qui leur a été signifiée mi-juillet. Certains menacent même de s'enchaîner à leurs boîtes. Ils considèrent qu'ils font partie du paysage parisien au même titre que la Tour Eiffel.

[MENU Margaux, JO de Paris 2024 : les bouquinistes vont devoir quitter les quais, *capital.fr*, 28 juillet 2023](#)

EMBAUCHES D'AGENTS DE LA SÉCURITÉ POUR LES JO 2024 – OÙ EN EST-ON ?

Afin de pallier le manque d'agents de la sécurité pour l'encadrement des Jeux olympiques et paralympiques de 2024, un plan d'embauche de 15 000 personnes a été annoncé en septembre 2022. Il inclut différents types de recrutement. L'un concerne les demandeurs d'emploi, dont 84 000 ont été sollicités, un autre les étudiants. Les premiers ont le choix entre deux types de formation : l'une, de 175 heures, leur donnant accès à l'ensemble des métiers de la sécurité ; l'autre, plus brève, leur permettant, à l'issue, d'exercer uniquement dans l'événementiel. Les étudiants ne se voient proposer que cette dernière formation.

En outre, parmi les 300 000 volontaires (essentiellement pour assurer l'accueil du public, des médias et des athlètes), qui se sont inscrits suite à la campagne de bénévolat entre mars et mai 2023, certains pourront être sélectionnés pour se voir proposer une formation aux fonctions de sécurité privée.

À ce jour, 6 200 personnes ont été embauchées et 6 700 sont en cours de formation – 46 millions d'euros ont été prévus à cet effet.

Toutefois, ces recrutements risquent d'être insuffisants. Le recours à l'armée et aux forces de la sécurité intérieure n'est pas exclu, ainsi que le soulignait un rapport de la Cour des comptes de juillet 2023.

[LE CŒUR Philippe, Paris 2024 : en Ile-de-France, 6 200 personnes embauchées par le secteur de la sécurité privée et 6 700 en formation, *lemonde.fr*, 7 septembre 2024](#)

[CHESNEL Sandrine, Paris 2024 : agent de sécurité, un job étudiant qui recrute pour les jeux, *leparisien.fr*, 6 juillet 2023](#)

[DARENGOSSE Gaëlle, JO de Paris 2024 : 300 000 candidats pour devenir bénévole, *francetvinfo.fr*, 4 mai 2023](#)

➡ ÉCONOMIE

AMAZON OUVRE SON SERVICE DE TÉLÉCONSULTATION *AMAZON CLINIC* À L'ENSEMBLE DES ÉTATS-UNIS

Amazon a annoncé, le 1^{er} août 2023, l'ouverture de sa plateforme *Amazon Clinic*, son nouveau service d'e-santé disponible dans trente-deux États américains. Ce service propose des téléconsultations à réserver auprès de cliniques partenaires pour 35 problèmes de santé allant de l'acné à l'asthme en passant par la Covid-19, et ce 24 heures sur 24, 7 jours sur 7.

Les patients devront dans un premier temps identifier leur pathologie puis choisir un spécialiste. Ils pourront ensuite communiquer avec les médecins par un système de messagerie privée ou de visioconférence pour une consultation approfondie après avoir rempli un questionnaire de santé.

Amazon propose ensuite aux patients de se tourner vers son service de pharmacie (*Amazon Pharmacy*). Ces derniers renseignent leurs prescriptions pour aller chercher les médicaments ou optent pour une livraison à domicile des médicaments.

Amazon œuvre ainsi dans le domaine sanitaire depuis 2020 en ayant lancé *Amazon Care* auprès de ses employés et racheté la société *One Medical* en 2022. Amazon souhaite également étendre sa solution au-delà des frontières états-uniennes mais se confronterait en Europe au Règlement général sur la protection des données (RGPD).

[DEFER Aurélien, Amazon ouvre son service de téléconsultation Amazon Clinic à l'ensemble des Etats-Unis, usinedigitale.fr, 3 août 2023](#)

LA CHINE HAUSSE LE TON CONTRE APPLE

À la suite de l'interdiction de la société Huawei aux États-Unis et au lendemain de la visite de la secrétaire américaine au Commerce en Chine fin août, le régime chinois aurait intensifié sa campagne contre la société Apple. Il souhaiterait bannir l'iPhone de plusieurs administrations publiques et des entreprises contrôlées par l'État. Ainsi, les fonctionnaires chinois n'auraient pas eu le droit d'utiliser de smartphones étrangers, que ce soit au bureau ou dans le cadre de leurs fonctions et auraient eu pour obligation de n'utiliser que des marques chinoises comme Huawei ou Xiaomi.

Le 13 septembre, une porte-parole de la diplomatie chinoise a réfuté devant la presse cette interdiction en affirmant que « *la Chine n'a pas de loi, de règlements ou de directives qui interdisent l'achat ou l'utilisation de téléphones de marques étrangères dont l'iPhone* ». Si ces mesures étaient appliquées, elles représenteraient une contrainte forte pour la société Apple. La Chine génère en effet un cinquième de son chiffre d'affaires. Par ailleurs, bien que 7 % des iPhone soient désormais fabriqués en Inde pour réduire la dépendance à la Chine, le pays reste un maillon important de sa chaîne d'approvisionnement.

En 2021, une interdiction similaire avait été prononcée contre la société Tesla, les conducteurs fonctionnaires avaient été priés de ne pas garer leur véhicule dans les enceintes gouvernementales. Il y a quelques semaines déjà, les cadres des entreprises d'État et des institutions comme les musées nationaux avaient également été invités à remplacer leur ordinateur de marque étrangère par des fabrications locales.

[MARIN Jérôme, La Chine hausse le ton contre Apple, qu'elle a longtemps épargné, usine-digitale.fr, 8 septembre 2023](#)

[20 MINUTES avec AGENCES, La Chine assure qu'elle n'a pas interdit l'utilisation de l'iPhone dans ses ministères, 20minutes.fr, 13 septembre 2023](#)

L'INFLATION FAIT AUGMENTER INSIDIEUSEMENT LES IMPÔTS

Si la volonté gouvernementale de ne pas alourdir davantage la charge fiscale des contribuables français est parfaitement défendue, l'inflation ne s'embarrasse pas de certaines précautions. D'abord, des taxes sont indexées directement sur l'évolution générale des prix, comme pour le tabac, les « sodas » ou dans une moindre mesure l'alcool (indexation plafonnée). À côté de ces augmentations qui touchent aussi en contrepartie à des questions de santé publique, figurent ensuite des modalités de calcul qui ne bénéficient pas d'une justification protectrice : par exemple, pour les taxes d'habitation des résidences secondaires et foncières, non seulement les élus locaux sont à la manœuvre haussière mais en sus, la valeur locative qui sert de base d'évaluation est indexée sur l'inflation. C'est la double peine fiscale. Enfin, l'absence de revalorisation des

seuils de taxation, comme c'est le cas pour les droits de succession, conduit à une imposition supplémentaire en raison de l'érosion monétaire.

[RUIZ PÉREZ Julie, L'inflation fait augmenter insidieusement les impôts, *lefigaro.fr*, 13 septembre 23](#)

→ INSTITUTIONS



CRÉATION DE L'OFFICE MINEURS (OFMIN)

Annoncé par le ministre de l'Intérieur Gérald Darmanin en octobre 2022, le décret n° 2023-829 du 29 août 2023 portant création de l'Office mineurs (OFMIN) a été publié au *Journal officiel* du 30 août 2023. Il aura pour mission de lutter contre toutes les violences faites aux jeunes. Il est rattaché au ministère de l'Intérieur et des Outre-mer (direction générale de la police nationale, direction nationale de la police judiciaire) et la direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN) est « associée » aux activités de cet office. Son action sera coordonnée avec celle des autres offices centraux de police

judiciaire.

L'Office sera compétent en matière de lutte contre les infractions commises à l'encontre de mineurs, notamment les viols et les agressions sexuelles, toutes formes d'exploitation des mineurs, les homicides, tentatives d'homicides et autres violences graves contre l'intégrité physique ou psychique, commis sur un mineur et les faits de harcèlement et de cyberharcèlement scolaires.

l'OFMIN devrait compter dans un premier temps une trentaine d'enquêteurs à temps plein. La commissaire Gabrielle Hazan, référente nationale de la lutte contre les violences intrafamiliales (VIF), sexuelles et sexistes, a été chargée de préfigurer l'OFMIN. Elle est pressentie pour en prendre la direction.

[DE SEZE Cécile, *Violences faites aux mineurs : Agressions, viols, harcèlement... Quel sera le rôle de l'OFMIN ?* 20minutes.fr, 31 août 2023](#)

[Décret n° 2023-829 du 29 août 2023 portant création de l'Office mineurs \(OFMIN\), *legifrance.gouv.fr*, 30 août 2023](#)

→ RECHERCHE

UNE NOUVELLE INTELLIGENCE ARTIFICIELLE PEUT LIRE LES PENSÉES

C'est dans le cadre d'une étude menée par des chercheurs de Stanford et publiée le 23 août 2023, qu'une intelligence artificielle (IA) a su analyser et retranscrire les pensées d'une patiente atteinte par la maladie de Charcot.

L'expérience réalisée suit un processus simple : des électrodes sont implantées dans le cerveau du patient, les signaux enregistrés sont ensuite envoyés sur un ordinateur afin d'être convertis en paroles. Celles-ci sont retranscrites sur un écran par un avatar modélisé selon les traits physiques du patient. De plus, l'IA a été développée pour reproduire la véritable voix de ce dernier, lorsque des enregistrements audio ou vidéo existent et sont exploitables.

Le neuroscientifique à la direction de l'étude, Francis Willett, estime qu'il est désormais possible d'imaginer « *un futur où une personne paralysée pourra à nouveau avoir une conversation fluide* ». Si, pour le moment, le système est en mesure de comprendre 78 mots par minute, les scientifiques souhaitent améliorer la capacité d'interprétation et travaillent sur une version évoluée.

NDR : Voir également : Pourra-t-on bientôt lire dans les pensées ? Une nouvelle étude décode des images d'activité cérébrale pour en extraire des mots – et du sens, [Horizon 360, mai 2023, p. 23.](#)

[QUANCARD Jeanne, Première médicale : grâce à l'IA, une machine lit dans les pensées d'une patiente, *tf1info.fr*, 27 août 2023](#)

[ROUILLARD Romain, Des scientifiques élaborent une IA capable de lire les pensées des personnes paralysées, *europa1.fr*, 28 août 2023](#)

[LICATA CARUSO Damien, L'IA redonne la voix aux paralysés en lisant leurs « pensées » : « Près de 3 mots sur 4 ont été déchiffrés », *leparisien.fr*, 27 août 2023](#)

LA PREMIÈRE COLONIE MARTIENNE SE LIMITERA À 22 PERSONNES

Des chercheurs ont démontré qu'un groupe humain cohérent et stable fonctionne en synergie et dépend de l'état psychologique de chaque individu. Or, une colonie humaine installée sur la planète Mars resterait très dépendante de la Terre pour se nourrir, respirer et renouveler le matériel et le personnel de la base. De plus, en milieu hostile et dans un espace limité, les études et les statistiques montrent que la tension au sein d'un groupe augmente de façon exponentielle en fonction du nombre d'aléas qui surviennent (pannes, accidents, retard de ravitaillement, décès, pénuries...), sachant qu'une aide extérieure serait longue à venir. Des simulations faites avec des avatars ont démontré que certains types de caractère avaient un taux plus élevé de mortalité que d'autres et que le nombre de 22 personnes permettrait d'établir une colonie homogène, capable de gagner en autonomie de façon pérenne, contrairement à un groupe plus grand ou plus petit.

[RASOLOFO Valisoa, PAIANO J. , Colonisation de Mars : 22 personnes, ni plus ni moins, pour optimiser la réussite d'une première mission habitée, suggère une simulation, *trustmyscience.com*, 21 août 2023](#)

LA DÉROUTANTE IMPRESSION DE JAMAIS-VU

Bien connue, l'impression de déjà-vu a fait l'objet de nombreuses « *théories passéistes* » avant de connaître une explication scientifique : la partie du cerveau qui détecte une familiarité se désynchronise de la réalité, l'obligeant à procéder à une vérification « *manuelle* » des faits.

À l'inverse, le jamais-vu nous plonge dans l'inconnu alors même qu'un visage, un geste ou un mot nous est familier.

Un chercheur de l'université de St Andrews (Écosse) et un neuropsychologue de l'université de Grenoble ont cherché les causes de ce phénomène. Au cours d'une expérience menée sur 94 étudiants contraints à écrire inlassablement le ou les mêmes

mots le plus rapidement possible, la répétition a provoqué un sentiment d'étrangeté alors même que les mots étaient familiers. Certains avaient même une impression de jamais-vu. Les chercheurs en ont déduit que ce dernier sentiment était un signal pour ce qui était devenu trop automatique, trop fluide, trop répétitif et permettait de « sortir » de cet état en reprenant le contrôle de la réalité.

[GUYONNET Louise, Le contraire de l'impression de déjà-vu existe...et elle est encore plus déroutante, *maxisciences.com*, 18 septembre 2023](#)

DES STUPS ILLÉGAUX POUR SOIGNER LES TROUBLES PSYCHIATRIQUES ?

En Suisse, le secteur de la psychiatrie recourt, à titre expérimental, à des drogues dures illégales pour lutter contre des affections mentales telles la dépression, l'anxiété ou les addictions.

Depuis quelques années, le docteur Daniele Zullino, psychiatre des hôpitaux universitaires de Genève, se sert de produits dits psychédéliques (substances illégales qui provoquent, entre autres, des hallucinations) pour traiter les patients atteints de ce type de troubles en leur prescrivant notamment le fameux acide lysergique diéthylamide (LSD) ou de la psilocybine, molécule provenant des champignons hallucinogènes. Selon les observations récentes d'un collège de psychiatres suisses qui a analysé les recherches menées sur des personnes victimes de symptômes anxio-dépressifs, de troubles addictologiques et de troubles obsessionnels compulsifs (TOC) : « *les psychédéliques constituent des thérapeutiques prometteuses, d'efficacité rapide et durable, dont l'utilisation semble bien tolérée* ».

Le principe de ce traitement expérimental consiste à administrer ce type de substances dans les locaux de l'hôpital sous une stricte surveillance médicale durant toute la durée du « voyage » qui, selon les drogues, dure de 8 à 12 heures. Le patient revient le jour suivant pour commenter avec les médecins le déroulement de ce « transport », ce qui aurait des effets bénéfiques pour mieux cerner et lutter contre les facteurs traumatisants de la vie du patient provoquant de l'anxiété ou des TOC. Selon le docteur Zullino, il s'agit « *d'une vraie innovation en psychiatrie, comme il n'y en avait plus eu depuis le début des années 1960 avec la découverte des antidépresseurs. Tout le monde s'attend à une grande révolution* ».

[AZOUAOUI Sirine, Comment le LSD et la MDMA soignent-ils les troubles psychiatriques ?, *polytechnique-insights.com*, 6 septembre 2023](#)

➡ SOCIÉTÉ

3 MILLIONS DE MILLIONNAIRES EN FRANCE

La France compte près de trois millions de millionnaires en 2022, un chiffre en hausse, selon un classement publié par la banque suisse UBS. Elle dépasse ainsi le Japon et devient le troisième pays au monde comptant le plus de millionnaires (4,8 %), loin derrière les États-Unis (38,2 %) et la Chine (10,5 %).

En revanche, l'Hexagone n'est qu'en neuvième position mondiale pour le nombre de « *très riches* », c'est-à-dire les adultes dont le patrimoine dépasse les 50 millions de dollars. Ils sont 3 890 en France, contre 123 870 aux États-Unis, 32 910 en Chine ou encore 9 100 en Allemagne.

[DANIEL-THEZARD Marin, La France sur le podium des pays comptant le plus de millionnaires avec près de 3 millions de très riches, *nouvelobs.com*, 16 août 2023](#)

LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ : DES VALEURS RÉPUBLICAINES EN CRISE ?

Dans une enquête réalisée en ligne du 20 au 31 juillet 2023 pour *Challenges*, l'institut Harris Interactive a sondé plus de 3 000 Français sur leur rapport à la devise de la République française « Liberté, Égalité, Fraternité ».

Si cette devise suscite un large attachement chez 83 % des Français, seulement un sondé sur deux estime que le triptyque est en adéquation avec la réalité actuelle de la France, et à peine un tiers juge qu'il conserve encore tout son sens.

L'attachement à chacun des termes de la devise républicaine n'est pas identique. La valeur de « liberté » est nettement privilégiée, par 54 % des sondés, au détriment de « l'égalité » (29 %) et de la « fraternité » (17 %).

Quant à la mise en œuvre concrète de ces valeurs au sein de la société, les chiffres sont éloquentes : à peine 1 Français sur 2 considère que la liberté est respectée en France (5 %), quand ils ne sont qu'un tiers à en percevoir le respect concernant la fraternité (35 %) et l'égalité (31 %).

[HARRIS INTERACTIVE, Les paradoxes français : quel rapport des Français aux valeurs républicaines et à leur application ?, *harris-interactive.fr*, 31 août 2023](#)

LA VIE AU SEIN D'UNE COMMUNAUTÉ ANTISPÉCISTE

Une communauté antispéciste installée en Normandie a créé un sanctuaire où sont accueillis des animaux initialement destinés aux abattoirs. La plupart de ses membres sont végétariens et considèrent que les « *animaux non humains* » n'ont pas à servir les intérêts humains. De ce fait, les résidents ont stérilisé toutes leurs bêtes, car ce sont des espèces modifiées, « *destinées à souffrir* » et incapables de survivre seules. Les personnes qui vivent là refusent le « système » et la société de consommation. Ils n'ont pas d'emploi fixe mais perçoivent le RSA (revenu de solidarité active). La vie communautaire leur permet de réduire les coûts du loyer et des dépenses courantes. La communauté cultive son potager et produit son électricité avec des panneaux solaires. Bien que prônant l'anarchie, les résidents ont été obligés d'établir « *une charte* » pour permettre une vie commune harmonieuse. Malgré une vie marginale, le groupe souhaite tout de même conserver des relations avec le monde extérieur afin de montrer qu'une autre société est possible.

[GUITTON-BOUSSION Justine, En Normandie, une communauté anarchiste repense la vie avec les animaux, *reporterre.net*, 6 mai 2023, m.à.j 3 juillet 2023](#)

TRAFIC DE DROGUE À MARSEILLE : AVEC DÉJÀ PLUS DE MORTS QU'EN 2022, LA VILLE VIT UNE ANNÉE NOIRE

La délinquance née du trafic de stupéfiants a atteint un niveau record à Marseille. On compte déjà trente-six morts contre trente-et-un en 2022, selon l'AFP.

Cette criminalité s'approche de celle des années dites de plomb qui ont causé quarante-cinq morts en 1986 et quarante-quatre en 1987. Le bilan de ces dix dernières années avoisine les 260 personnes tuées, en lien direct avec les trafics de stupéfiants.

Cette flambée de violences s'explique par la guerre que se livrent les gangs rivaux. Ces réseaux de malfaiteurs ont des commanditaires et des fournisseurs un peu partout dans le monde. Ceux-ci emploient de plus en plus de personnes telles que les mineurs, les jeunes adultes, les personnes en situation irrégulière, pour guetter, vendre, voire tuer tout rival ou personne qui représente une menace pour leur trafic. Environ soixante-dix points de deal ont été démantelés en moins de deux ans et de nombreux trafiquants interpellés.

[BAUDAIS Pierrick, Trafic de drogue à marseille : avec déjà plus de morts qu'en 2022, la ville vit une année noire, ouest-france.fr, 17 août 2023](#)

DU COUP, FAUT-IL ARRÊTER DE DIRE « DU COUP » ?

Voici un article paru il y a déjà quelques mois, mais dont l'actualité demeure... À contre-sens d'une analyse que l'auteur qualifie de regard social et qui tend vers une sorte de censure, un professeur des universités en linguistique invite à une observation plus scientifique autorisant à l'oral la locution « du coup ». Ainsi, passant en revue de multiples exemples convaincants, il conteste la légitimité des rejets de ce « marqueur/ligateur » sur le fondement de l'érosion grammaticale ; cette dernière « désigne la perte de sens désignatif d'un mot au profit d'un emploi fonctionnel ». C'est dans ce sens que l'idée de soudaineté a disparu dans le « du coup » pour s'orienter plutôt vers un « étant donné ce qui vient d'être dit ». En revanche, le rédacteur est silencieux s'agissant de l'enchevêtrement à l'envi de cette formule, souvent au sein d'une même phrase, où les « du coup » finissent pas cristalliser l'exaspération de l'auditoire.

[SZLAMOWICZ Jean, Du coup, faut-il arrêter de dire « du coup » ?, theconversation.com, 26 avril 2023](#)

LES TIERS LIEUX : LA FIN D'UNE MODE OU LE DÉBUT D'UNE NOUVELLE ÈRE ?

Quel avenir pour les espaces collaboratifs de travail ? s'interroge le rédacteur, chercheur en économie régionale. En effet, il observe un essoufflement de l'installation des tiers lieux qui trouverait son origine pour partie dans l'effondrement des aides publiques dans les territoires, et pour une autre partie, par la réduction de l'attractivité des nouveaux modes d'organisation du travail, à savoir le flexi-travail et le télétravail. L'auteur plaide pour le maintien du soutien par les finances publiques qui représente près de la moitié des ressources, en raison des enjeux du dispositif en termes d'aménagement du territoire, de développement économique et de cohésion sociale.

[MARINOS Clément, Les tiers lieux : la fin d'une mode ou le début d'une nouvelle ère ?, theconversation.com, 19 septembre 2023](#)

COMMENT LIMITER LA POLLUTION SONORE AU BUREAU ?

L'auteur observe le mouvement de réinternalisation des espaces de travail, qui conduit à attribuer à cet espace une nouvelle dynamique de confort. Toutefois, le rédacteur constate que la pollution sonore n'a jusqu'à présent pas fait l'objet de l'attention qu'elle mérite dans une perspective de bien-être au travail. En effet, un actif sur deux révèle être sensible aux nuisances sonores dans son activité professionnelle. De nombreuses solutions techniques existent pour traiter l'acoustique, mais également en terme d'indicateurs du niveau sonore subi, ce qui a permis d'observer une autorégulation des individus aux comportements générateurs de bruits dans les espaces partagés. Compte tenu des conséquences d'une trop grande exposition à la pollution sonore – stress, irritabilité, maux de tête, etc. –, cette question devient un enjeu de santé publique et de performance dans les organisations.

[PICQ Thierry, Comment limiter la pollution sonore au bureau ?, *theconversation.com*, 18 septembre 2023](#)

TÉMOIGNAGE D'UN GENDARME DÉMISSIONNAIRE

Le 31 août 2023, France Culture, dans le cadre de son émission « *Les pieds sur terre* », donne la parole à un gendarme démissionnaire. Il se présente comme un ex-syndicaliste et souhaitant défendre des valeurs humanistes de gauche. En entrant dans la gendarmerie, il souhaitait défendre ces valeurs. « *La Gendarmerie est un corps militaire où la tradition veut que le collectif dépasse l'individu, on s'engage pour une cause, pour les autres.* »

De sa formation aux interventions sur le terrain, il se heurte, selon lui, à un tout autre discours. Il constate des failles dans la formation et témoigne d'expressions racistes ou misogynes. Son malaise le met au ban du groupe et l'amène à des idéaux anarchistes. Cette dichotomie l'oblige à démissionner, « *défendre l'État et en même temps vouloir abolir l'État, c'est un peu compliqué* ».

Sous le pseudo « Gendarme démissionnaire », dans une lettre ouverte publiée par *Mediapart* en mars 2023, il explique son parcours et plus largement dénonce les conditions de travail des policiers et gendarmes. « *Nous, policiers et gendarmes, participons à la criminalisation des classes populaires* ».

[Gendarme démissionnaire. Profession gendarme. Les pieds sur terre, *radiofrance.fr*, 30 août 2023 \(38'\)](#)

[Gendarme démissionnaire. La démission d'un gendarme, *mediapart.fr*, 24 mars 2023](#)

VIOLENCE RÉCURRENTÉ CONTRE LES FEMMES SUR LES ROUTES MIGRATOIRES ET DANS LES PAYS D'ASILE

Une enquête de santé publique initiée par le docteur Khouani, médecin généraliste à Marseille, avec l'Assistance publique et la faculté de médecine d'Aix-Marseille, mesure l'incidence des violences sexuelles chez les femmes demandeuses d'asile en France. La revue *The Lancet Regional Health – Europe* vient d'en publier les résultats.

Les maltraitements contre les femmes n'ont pas uniquement lieu sur les routes migratoires mais sont aussi inhérentes à leur situation précaire en France. En effet, celles-ci perdurent

sous d'autres formes en lien avec leurs vulnérabilités matérielles et/ou administratives. Elles peuvent subir, par exemple, des violences domestiques ou des violences sexuelles. « *Les mois qui suivent l'arrivée dans un pays d'accueil européen parmi les femmes demandeuses d'asile semblent être une période de forte incidence de violences sexuelles* », indiquent les auteurs de l'étude. A l'occasion de la publication de l'enquête, le journal *Le Monde* a publié des témoignages de femmes suivies par le docteur Khouani.

[LE HUFFPOST, Migrants : une demandeuse d'asile a 18 fois plus de risque d'être victime d'un viol qu'une Française, *huffingtonpost.fr*, 19 septembre 2023](#)

[KHOUANI Jérémy, LANDRIN Marion, COHEN Boulakia Rachet et al., Incidence of sexual violence among recently arrived asylum-seeking women in France: a retrospective cohort stud ,*thelancet.com*, 17 septembre 2023](#)

[DE FOUCHER Lorraine, « Le viol, passage presque inévitable de la migration » : à Marseille, huit femmes témoignent, *lemonde.fr*, 18 septembre 2023 \(article abonné\)](#)

LE CHEMINEMENT DES THÉORIES DU COMLOT

Les théories du complot se multiplient et s'autoalimentent sur les réseaux sociaux, notamment à cause de leur accessibilité facile et continue mais aussi de l'adhésion exponentielle qu'elles suscitent. À l'origine d'une désinformation massive et de comportements marginaux, elles contribuent à un ébranlement caractérisé de la confiance dans les médias et les institutions gouvernementales et peuvent même menacer la sécurité individuelle et collective des citoyens (santé, cohésion sociale, stabilité démocratique).

Quatre principales étapes ont été identifiées dans l'escalade de ces positions complotistes. En premier lieu vient la confirmation de l'identité, c'est-à-dire que les utilisateurs consultent et visionnent des contenus venant confirmer leurs croyances.

La deuxième étape est l'affirmation de cette identité. Autrement dit, les individus sélectionnent les informations qui vont venir les conforter dans leur opinion. Elles sont minutieusement choisies et, la plupart du temps, sorties de leur contexte.

La protection de l'identité arrive logiquement ensuite : ils prennent soin de protéger leur environnement informationnel en discréditant toute personne ou organisation qui contredirait leurs publications. Enfin, la réalisation de l'identité constitue la dernière étape de cette spirale. Il s'agit là de rechercher l'approbation d'un maximum de personnes (recrutement, appel à des actions violentes par exemple).

Dangereuse, la détermination de ces communautés engagées et dénuées de tout sens critique peut conduire à des actions radicales. Le développement de la culture médiatique et du discernement critique reste l'arme la plus efficace contre la propagation des théories conspirationnistes. La lutte contre l'exclusion sociale, laquelle semble favoriser la propagation des théories conspirationnistes, serait également utile.

[ABDALLA MIKHAÏL Christine, Le cheminement des théories du complot étudié par les scientifiques, *futura-sciences.com*, 10 septembre 2023](#)

ÉMEUTIERS DE JUIN-JUILLET 2023 : VINCENT, FRANÇOIS, PAUL ET LES AUTRES

L'Inspection générale de l'administration (IGA) et l'Inspection générale de la Justice (IGJ) ont réalisé ensemble un rapport sur les émeutes de juin/juillet 2023 qu'elles ont rendu au Gouvernement à la fin du mois d'août.

L'objet de cette étude visait, entre autres, à définir « *les profils socio-démographiques des personnes majeures condamnées ainsi que des mineurs ayant agi en coaction avec des majeurs* », dans un contexte général où, durant ces dix jours d'émeutes (27 juin-06 juillet 2023), 58 297 infractions ont été constatées mettant en cause 12 233 personnes.

Les deux institutions ont notamment pu examiner 395 dossiers individuels ainsi que des statistiques nationales pour en déduire un profil type des personnes mises en cause. Il s'agit de jeunes hommes de nationalité française qui sont « *âgés de moins de 25 ans, n'ont pas de diplôme ou de niveau d'études secondaires, inactifs ou employés, célibataires et sans enfant, la plupart du temps domiciliés chez leurs parents* ». Elles apportent néanmoins une particularité pour la zone de compétence de la préfecture de police de Paris (départements 75, 92, 93 et 94) où les auteurs, encore présumés ou déjà condamnés, sont très majoritairement « *des jeunes individus de nationalité française, mais originaires de l'immigration (2^e ou 3^e génération), principalement du Maghreb ou d'Afrique subsaharienne* ».

Enfin, il semble que les motivations des mis en cause soient diverses. En effet, au-delà de petits groupes de meneurs constitués de délinquants déjà connus des services de police, une armée de supplétifs s'est jointe à eux par opportunisme, envie d'action, curiosité voire intérêt matériel (pillages de commerces).

[JOUANNEAU, Hervé, Un rapport passe les émeutes au scanner, *lagazettedescommunes.com*, 11 septembre 2023](#)

[LA RÉDACTION, Émeutes de l'été 2023 : premiers constats sur les profils des personnes interpellées, *vie-publique.fr*, 21 septembre 2023](#)



RÉDACTEURS ET PARTENAIRES



Général (2S) François DAOUST, CREOGN, Directeur du CREOGN (Ligne éditoriale)

COL David BIÈVRE, CREOGN, directeur adjoint du CREOGN, rédacteur en chef

LCL Jean-Stéphane NOGUÈS, CREOGN

CDT Benoît HABERBUSCH, CREOGN

M. Michaël DIZET, CREOGN

Mme Sabine OLIVIER, CREOGN

M. Didier DANTAL, CREOGN

MDC Aurélie HONORÉ, CREOGN

Mme Odile NETZER, CREOGN

Mme Évelyne GABET, CREOGN

Mme Manon COMMUNEAU, étudiante en Master 2 en alternance

M. Souleymane SAGNA, étudiant en Master 2 en alternance

Mme Morgane FLORENT, étudiante en BTS en alternance

Mme Héloïse BONFILS, étudiante à l'emlyon business school, stagiaire